

ASSEMBLÉE NATIONALE20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2058

présenté par
M. Eliaou
-----**ARTICLE 28**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Au premier alinéa de l'article L. 1131-3 du code de la santé publique, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « dernier ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination tirant les conséquences de la suppression du dernier alinéa de l'article L. 1131-2-1 du code de la santé publique.